



La gestion boutique de la DGCA : suppression du service de l'inspection

Dans le cadre du plan de transformation ministériel (PTM), qui consiste à réduire au strict minimum les missions de l'administration centrale du ministère de la Culture en regroupant les fonctions dites support au secrétariat général et en déconcentrant un maximum de mesures sans avoir ni réalisé d'études d'impact ni évalué leurs conséquences politiques, le démantèlement des directions et en particulier celui de la direction générale de la création artistique (DGCA) a été enclenché.

Après avoir confirmé le départ de plusieurs services (communication, logistique, formation, international) vers le secrétariat général, **la directrice générale** de la création artistique a fait connaître le 8 janvier dernier sa décision **de supprimer le service de l'inspection de la création artistique (SICA)**, qui compte 40 agents au total, et de placer les quatre collègues qui le composent (arts plastiques, danse, musique et théâtre) sous l'autorité des services métiers, au prétexte que « *vous êtes trop nombreux, votre travail n'est pas assez mis en valeur et on n'a pas le temps de lire vos rapports de toute façon...* ».

Cette décision est lourde de conséquences. Elle met en péril la fonction même d'inspection et les conditions de son exercice, qui exigent :

- une indépendance d'appréciation et de rédaction, qui implique une séparation déontologique entre les fonctions d'évaluation et de gestion ;
- un fonctionnement inter-collégial indispensable à une réflexion collective, à l'appréhension des réalités transdisciplinaires et à l'approche transversale des parcours des artistes.

L'inspection de la création artistique de la DGCA créée en 2010 et, avant elle, le service d'inspection et d'évaluation de la DMDTS (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) ont constitué le cadre autonome qui permet aujourd'hui encore de répondre à ces exigences.

Par les spécificités de leur métier et son positionnement hiérarchique, la diversité de leurs trajectoires professionnelles et leur connaissance fine des secteurs artistiques, les inspecteurs et inspectrices de la création artistique assurent et développent des capacités d'expertise, d'évaluation artistique, pédagogique, scientifique et culturelle au service du ministère, reconnues par les professionnels et les structures.

La disparition programmée du SICA privera la DGCA et l'ensemble du ministère de la possibilité d'une pensée critique et d'un débat contradictoire essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, principes qui sont au cœur et à l'origine de la création même du ministère.

Cette suppression et la réorganisation en profondeur qu'elle annonce pour le démantèlement de la DGCA témoignent d'une volonté d'inscrire le plan de transformation ministériel du ministère de la Culture parmi les réponses les plus zélées au programme gouvernemental Action publique 2022.

Nous demandons le maintien de ce service et de ses missions, qui contribuent indéniablement à la qualité du service public de la Culture.

L'intersyndicale Cfdt-CULTURE, SGAC-CGT, SUD-Culture,
Paris, le 14 janvier 2020